

- **Evolution du POS vers un PLUi** : La ComCom a lancé la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal destiné à remplacer le POS existant.
- **La synthèse des projets** portés par les commissions sera proposée lors de la DOB de 2015 lors de la préparation du budget
- Deux établissements de restauration ont ouvert leurs portes récemment dans le village : **Via Roma**, restaurant-pizzeria au 1 bis rue de Lattre de Tassigny ; **Au Western**, traiteur artisan à la ferme Saint Léger.
- **Marché local** : après concertation, il a été convenu que la Sarl ALBISSER.Com organise le marché et en prenne la responsabilité.
- **Foyer Saint Maurice** : rénovation du hall d'entrée par l'entreprise de peinture SONTAG (travaux pris en charge par l'association Saint Maurice).
- **Cimetière** : à l'occasion de la Toussaint, le cimetière a été nettoyé et un apport de gravillons a été réalisé dans les allées.
- L'équipe technique communale a participé au montage du jardin présenté aux Folies Flores (Journées d'Octobre).
- **Sécurité** : la sécurisation du carrefour de l'église est en cours d'optimisation.
- **Ecoles** : les nouveaux rythmes scolaires avaient été adoptés par le Conseil Municipal conformément aux propositions du Conseil d'Ecole. L'aide de l'Etat, si elle est versée, servira à financer un projet scolaire, en accord avec les enseignantes. Les effectifs à la rentrée 2014/2015 sont de 130 élèves, dont 51 dans les classes maternelles et 79 dans les classes élémentaires. L'ensemble des travaux demandés par l'équipe enseignante ont été réalisés durant les congés d'été et les 12 ordinateurs de l'école élémentaire ont été remplacés.
- **Notre village** a été retenu pour accueillir au printemps prochain une œuvre d'art présentée par le collectif COAL (programme Art et Paysage).
- **Vandalisme** : Après un été relativement calme, le village connaît ces temps-ci une recrudescence d'actes de vandalisme (parc, espace loisirs, aire de jeux, bâtiments communaux...). Nous vous invitons à nous faire part de toute activité suspecte ou, de contacter la gendarmerie au Tél. : 03 89 40 96 39 ou en composant le 17.
- **Communication** : des parutions et informations sur des événements du village peuvent être insérées sur le site internet de Hirtzbach, via la mairie.
- L'amicale des Sapeurs-Pompiers accompagnée des JSP proposeront la vente de calendriers dont les bénéficiaires permettront le financement de leur formation à Hirsingue.
- **Remerciements** : l'APALIB, l'Association pour la Restauration de l'orgue, le FCH, l'Association des Donneurs de Sang, l'Association la Bougeotte, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers remercient la Commune pour les subventions versées.
- Le prochain Conseil est fixé au mardi 16 décembre à 18 H 30.



S'Dorf Bledla

Hirtzbach Infos

Lettre d'information Communale



Permanence du Maire et des Adjointes :

- Le Maire et les adjointes tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30.

Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjointes, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Les personnes souhaitant recevoir le Dorf Bledla par mail peuvent en faire la demande à : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr. Le Dorf Bledla peut être consulté sur www.hirtzbach.fr

Conseil Municipal du Mardi 30 septembre 2014

Chasse

La Commune administre le droit de chasse sur son territoire et organise sa location pour un nouveau bail de neuf ans qui commencera le 2 février 2015 et se terminera le 1^{er} février 2024. M. Michel SCHARTNER, pour le compte de l'Association « Saint Hubert les Sangliers », a émis le souhait de reconduire le bail en cours pour l'ensemble des trois lots de chasse composant le ban communal, par la voie d'une convention de gré à gré.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les personnes suivantes comme membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse : MM. EICHHOLTZER François, HELL Richard et LAEMLIN Jean-Yves ; et d'affecter le produit des baux de chasse (suite à la consultation écrite des propriétaires fonciers qui, à la majorité des 2/3 représentant les 2/3 des surfaces chassables, se sont prononcés en faveur de l'abandon du produit de la location de la chasse à la Commune) à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole, ainsi qu'à l'entretien des chemins ruraux.

Exercice Forestier 2015

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes, pour 2015. L'ONF propose un volume de coupes et de ventes sur pied de 3 483 m³ pour 2015 (dont 2 848 m³ de coupes à façonner et 635 m³ de ventes sur pied), dans les parcelles 1, 9, 18, 21, 27, 31, 32, 41.

Le bilan net prévisionnel (frais abattage + débardage/câblage + honoraires ONF - produits des ventes) ressort à 71 386 €. Des coupes d'épicéas auront lieu d'ici la fin de l'année, à raison de 700 à 800 m³. M. FELLET, notre agent ONF préconise de planter des douglas et des mélèzes, moins sensibles aux maladies, présentant un bon rendement et très demandés sur le marché du bois.

Location d'un terrain communal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer à un tiers, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1^{er} novembre 2014, à titre précaire et révocable, les terrains communaux s'étendant autour et à l'arrière de la résidence « Le Clos du Moulin » située 15 rue de la Montagne, pour pacage de chevaux.

Gestion différenciée de l'emprise des lignes 225 KV

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'étude du plan de gestion différenciée de l'emprise des lignes 225 KV en forêt communale, confié à l'ONF pour un montant de 10 680 € TTC. Le gestionnaire de ces lignes, RTE, participe à hauteur de 3 000 € et le Conseil Général à 40 % (GERPLAN). La Région Alsace a également été sollicitée.

Création d'une mare

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux de création d'une mare selon un cahier des charges pré établi par l'ONF et l'association BUFO (association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace). Une subvention a été sollicitée à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, correspondant à 80 % de la dépense totale estimée à 3 170 € HT.

Motion relative à l'avenir de la Région Alsace

Les élus du Conseil Municipal ont soutenu à l'unanimité la motion tendant à conserver à la Région Alsace son découpage actuel, afin qu'elle reste une région à part entière, et se sont déclarés favorables à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas Rhin et du Haut Rhin en une collectivité nouvelle née de compétences adaptées et porteuses d'un projet qui réponde avec efficacité aux besoins et attentes des alsaciens dans l'espace tri-national rhénan.

Conseil Municipal du Mardi 28 octobre 2014

Mise en location de la chasse

Suite à l'accord de la Commission Communale Consultative de la Chasse, le Conseil Municipal décide de relouer les 3 lots de chasse du ban communal à l'Association St Hubert « les Sangliers », par convention de gré à gré, pour la période 2015-2024 et d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions.

Actes portant constitution de servitude sur des parcelles communales pour le passage d'une ligne électrique sous terrain

Enfouissement du réseau de distribution électrique moyenne tension dans le secteur de l'ancienne maison forestière (rue du 21 novembre et rue Charles Zumstein) et dans le secteur de l'illberg (rue de l'illberg et rue de Lattre de Tassigny). Le Maire est autorisé à signer les actes de constitution de servitude au profit du distributeur ERDF concernant les parcelles communales Section 01, n° 559 lieu-dit "rue de la montagne" (partie du terrain de l'ancienne Scierie rejoignant la rue du 21 novembre) et n°684 lieu-dit "rue du 21 novembre et la parcelle section 25, n°98/32 lieu-dit "Obere Illmatten".

Fixation du taux de la taxe d'aménagement

La Taxe d'aménagement a été instituée en 2010 en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement. Le conseil décide à l'unanimité de conserver le taux de la taxe d'aménagement à 5 %, à effet du 1^{er} janvier 2015 et d'instaurer l'exonération totale sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable. Cette délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Taxe d'habitation : abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides, pour être applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Embauche dans le cadre d'un contrat CUI

Un recrutement aidé par l'Etat à hauteur de 70 % est proposé, en vue de pourvoir au remplacement d'un agent d'entretien. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de pourvoir à compter du 3 novembre 2014 le poste d'agent d'entretien laissé vacant le 1^{er} août 2014 dans le cadre du dispositif CUI-CAE, de fixer la durée de travail afférente au poste à 20 heures par semaine (87 heures/mois) et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat aidé.

Motion notariale

Une motion en faveur de l'institution notariale est adoptée (13 voix pour et 2 abstentions). Celle-ci demande que soit maintenu le service notarial en tant que profession réglementée sous la tutelle du Ministère de la Justice, que soit réaffirmé le principe selon lequel l'acte authentique est un instrument de sécurité et de régulation sociale en ce qu'il assure l'avènement non contentieux de la règle de droit, que soit garanti le maillage territorial des offices de notaires sur l'ensemble du territoire afin d'assurer l'égalité d'accès au droit.

Autres points abordés et actualisés :

- La Région et les deux départements alsaciens ont signé ensemble une **charte pour la promotion de la langue régionale** qui a pour vocation d'être adoptée par toutes les communes souhaitant s'inscrire dans cette dynamique par des actions concrètes (toponyme, signalétique, école bilingue...).
- Le Ministère de l'Intérieur confirme **le maintien de la Sous-Préfecture d'Altkirch**, et le rattachement de la Commune de Bernwiller à l'arrondissement d'Altkirch (actuellement Thann) qui passerait de 111 communes (68 728 habitants) à 112 communes (69 372 habitants).
- **L'instruction des autorisations de sols** (permis de construire, déclarations préalables) sera transférée, à compter du 01/07/2015, aux communes membres des ComComs de plus de 10 000 hab., c'est le cas de la ComCom d'Altkirch. A partir de 2017, ce sont toutes les communes du Sundgau qui seront concernées dans l'optique du passage à 20 000 hab. de toutes les structures intercommunales. Il reste 8 mois à la grande majorité des communes du Sundgau pour organiser ce service qui requiert du personnel compétent, des outils adaptés, et les moyens financiers.